



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Danger d'épidémie de covid-19 au sein des élevages de visons en France

Question écrite n° 34380

Texte de la question

M. Régis Juanico appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la question du danger d'épidémie de covid-19 au sein des élevages de visons en France. Le 22 novembre 2020, la France a découvert des cas de contamination de ces mammifères à la covid-19 dans un élevage de l'Eure-et-Loir. La découverte d'une mutation du nouveau coronavirus transmissible à l'homme chez ces mammifères pourrait ainsi compromettre, selon le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), l'efficacité d'un futur vaccin humain. Face aux risques que font courir les élevages de visons sur la santé mondiale (du fait de leurs conditions sanitaires et de vie dans des élevages intensifs : cages exiguës, promiscuité, des dizaines de milliers d'animaux de faible diversité génétique...), les pays européens les interdisent les uns après les autres. Les Pays-Bas ont déjà voté en juin 2020 en faveur de la fermeture de leurs élevages avant la fin de l'année, alors que celle-ci était initialement prévue pour 2024. En Italie, les 13 élevages du territoire devraient être fermés définitivement et l'élevage d'animaux à fourrure interdit. Le Danemark, pourtant premier exportateur mondial de peaux de visons, va présenter à son parlement un texte interdisant totalement l'élevage de ces animaux, *a minima* jusqu'en 2022. Le 29 septembre 2020, Mme la ministre a annoncé qu'une fermeture progressive des élevages de visons allait débuter et serait obligatoire en 2025. Le plan de sortie de l'élevage de visons annoncé par le Gouvernement doit être immédiat : on pourra ainsi organiser cette sortie et éviter de se retrouver, inéluctablement, dans la même position d'urgence que les pays voisins, avec pour conséquences une crise sanitaire aggravée et une décision encore plus brutale pour la filière. Les visons d'élevage étant abattus en ce moment même, la période est pertinente pour mettre un terme définitif à cette industrie cruelle. Alerté par l'association L214, qui dénonce dans ses enquêtes les dangers sanitaires de ces élevages et les conditions affreuses dans lesquelles sont élevés ces animaux, il faut désormais y remédier. Il souhaite donc connaître les mesures qu'elle compte prendre pour avancer l'interdiction de l'élevage de fourrure et son importation sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34380

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 mars 2021

Question publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8615

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)